



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/04/23-11 Du conseil municipal du 23 avril 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 27 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260423-DEL26-04-23-11-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception en préfecture : 07/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique, LECONTE Ludvine.
Formant la majorité des membres en exercice
Absent(s) excusé(s) : Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.
Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 2
Votants : 15		

Monsieur Arnaud COUILLARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE EN 2027 PAR L'ORGANISME ATO FORMATIONS

Vu la délibération n°DEL2025/04/03-10 du 3 avril 2025, par laquelle le Conseil Municipal accorde la location de la salle polyvalente à l'organisme de formation ATO Formations pour l'année 2026;
Vu la convention établie le 9 avril 2025 entre la mairie et l'organisme ATO Formations
Vu la demande de l'organisme ATO Formations pour des locations en 2027 ;

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention pour l'année 2027 (neuf weekends du jeudi au lundi : janvier, février, mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre et décembre 2027) ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

- **ACCORDE** le renouvellement de la convention.
- **EMET** une réserve pour le mois d'avril, les dates des élections présidentielles n'étant pas encore connues.
- **ACCORDE** la location de la salle pour un montant de 300€, la location de l'ensemble vidéoprojecteur / sono pour un montant de 50€ ainsi qu'un forfait chauffage de 60 € pour les mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre 2027.
- **ACCORDE** la location de la vaisselle pour un montant de 1€ par participant.
- **AUTORISE** le maire à signer la nouvelle convention 2027.

Le secrétaire de séance
Arnaud COUILLARD

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 07 MAI 2026
Publication sur le site internet le 07 MAI 2026

07 MAI 2026

